

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2022 A 18h30

Tous les Conseillers Municipaux étaient présents.

### Ecoquartier Le Meix Ravas

Le Maire fait le point sur la vente des parcelles de la 2<sup>ème</sup> tranche. Une sixième parcelle, le lot 14, est réservée. Le permis de construire du lot 17 est en cours d'instruction au Grand DOLE. Il reste donc 5 parcelles à la vente.

### Bâtiments publics

#### La Cure

Le Conseil Municipal décide de faire poser un radiateur dans le hall du bâtiment de la Cure et accepte le devis établi par la société Elec-system de SAINT AUBIN représentée par M. BARBIER qui est déjà intervenu sur ce bâtiment. La fourniture et la pose de ce radiateur se chiffrent à 794.20 € TTC.

#### L'Eglise

La traction de la cloche sera remise en état par la société Eteb Lucotte qui est missionnée pour la maintenance des cloches. Les travaux s'élèvent à 360 € TTC. Le Conseil Municipal accepte ce devis.

### City Stade

Suite à la commande passée avec AMC Diffusion, le Conseil Municipal choisit les coloris brun pour les lames et vert pour les poteaux (RAL 6005).

### Demandes de subventions

La commune a sollicité pour :

- le city stade, une participation de l'Etat de 30% du montant HT de la dépense, de la Région de Bourgogne Franche Comté de 10%, du Département du Jura de 20% et de la Communauté d'Agglomération du Grand DOLE de 20%.
- le changement des poteaux d'incendie, une participation de 50% du montant HT de la dépense de l'Etat et de 20% du Département du Jura.

La commune prendrait à sa charge 20% de la dépense HT pour le city stade et 30% pour le remplacement des poteaux d'incendie.

### Finances

Le Maire informe l'Assemblée que le prêt relai de 50 000 € contracté en 2017 a été remboursé suite à la vente de parcelles du lotissement le Meix Ravas.

Le trop payé au SIDEC de 6 489.46 € pour la partie éclairage public de la seconde tranche sera remboursé à la commune. Ce remboursement amène la commune à prendre une délibération modificative. Une augmentation de crédits de 31 429 € est portée aux articles 605 en dépenses et 773 en recettes. Le Conseil Municipal accepte ces mouvements de crédits.

## **SICTOM/SYDOM**

Le Maire présente le rapport annuel 2021 du SYDOM. Le Conseil Municipal n'émet pas d'observation particulière.

## **ONF**

La date limite d'inscription à l'affouage 2022-23 est fixée au 22/10/22. Les parcelles destinées à l'affouage sont les 6, 7 et 2J.

## **Fibre optique**

Le Maire fait le point sur ce dossier : l'ensemble de poteaux sera installé en cette fin du mois de septembre. Les câbles aériens et souterrains seront tirés avant la fin de cette année. La pose des boîtiers devant les habitations se fera sous ce même délai. Ainsi, la commercialisation débutera en 2023.

## **Fête patronale 2022**

Le Conseil Municipal prend connaissance du bilan de la fête patronale. Il note un bilan positif de + 756.56 €.

## **Projet éolien**

Le projet est définitivement abandonné suite à un avis défavorable de l'armée.

## **Association Foncière d'AUMUR**

Le Maire présente le compte rendu de la dernière réunion du bureau en date du 09/09/22. L'Association envisage de nettoyer le fossé situé le long du lotissement le Meix Ravas. Ces travaux ont été demandés par un exploitant agricole d'AUMUR. Des demandes de déclassement de plusieurs fossés seront formulées à la Direction Départementale des Territoires du Jura. Le bureau sera prochainement renouvelé conformément aux statuts de l'Association Foncière d'AUMUR.

## **Energie**

Le Conseil Municipal décide de réfléchir pour économiser de l'énergie au niveau de l'éclairage des rues. La luminosité pourrait être baissée et la durée de mise en place des illuminations de Noël réduite.

## **Arbre de Noël des enfants**

La commande des cadeaux est faite. La date retenue pour l'arbre de Noël est le 14 Décembre 2022.

## **Bief Noir**

Le Maire fait le point sur le dossier : la commune est dans l'attente d'un dossier technique et de devis des travaux à réaliser.

## **Repas des personnes âgées**

Rappel : il aura lieu le 19 Novembre 2022 à midi. Le CCAS se réunira mi-October pour la préparation du repas.

## Taxe d'aménagement

Le Conseil Municipal décide de maintenir la taxe d'aménagement à 0 €.

## SISPAH (Syndicat Intercommunal de Services aux Personnes Agées et Handicapées)

Les différentes communes adhérentes au SISPAH sont amenées à se prononcer sur l'adhésion définitive d'AUMUR et de PESEUX.

Le Maire,  
M. CHEVAUX

Le Secrétaire de séance,  
M. CLAIROTTE



<b>Délibérations prises à l'unanimité</b>	
<b>Références</b>	<b>Sujets</b>
D222709043	Création d'un city stade financement
D222709044	DM mouvements de crédits lotissement Meix Ravas, Eclairage public
D222709045	Bâtiment de la Cure chauffage
D222709046	Eglise remise en état traction de la cloche
D222709047	SICTOM rapport annuel 2021
D222709048	Sortie de fin d'année
D222709049	Exonération de la taxe d'aménagement